



VILLE DE CARNOUX EN PROVENCE

Carnoux, le
28 octobre 2021

Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil Municipal

N°
JPG/LG

13470 CARNOUX en PROVENCE

OBJET : Convocation

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le **JEUDI 4 NOVEMBRE 2021** à 18 heures 30 en l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

A l'ordre du Jour :

Adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021
Lecture des décisions n° 56 à 60-2021

1. **ADMINISTRATION GENERALE** : Démission et remplacement d'un conseiller municipal
2. **ADMINISTRATION GENERALE** : Commissions municipales – Nomination d'un conseiller municipal en lieu et place d'un conseiller municipal démissionnaire
3. **ADMINISTRATION GENERALE** : Commission d'appel d'offres– Nomination d'un conseiller municipal en lieu et place d'un conseiller municipal démissionnaire
4. **ADMINISTRATION GENERALE** : Commission de délégation de service public– Nomination d'un conseiller municipal en lieu et place d'un conseiller municipal démissionnaire
5. **ADMINISTRATION GENERALE** : Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal – Création de poste
6. **FINANCES** : Résiliation du bail relatif à la location du local de la Police Municipale durant la période de travaux d'extension de l'Hôtel de Ville
7. **FINANCES** : Demande de subvention de l'Etat - socle numérique pour l'école élémentaire Frédéric Mistral
8. **FINANCES** : Décision modificative n°2

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Jean-Pierre GIORGI



CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE

DU 4 NOVEMBRE 2021

NOTE N° 1

ADMINISTRATION GENERALE

DEMISSION ET REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

A la suite de la démission de Monsieur Jacques BOULESTEIX, liste « Carnoux citoyenne, écologiste et solidaire », en date du 20 octobre 2021, il est constaté la vacance d'un siège.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu remplace le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège est devenu vacant.

Sur la liste des candidatures de « Carnoux citoyenne, écologiste et solidaire » déposée à la préfecture, le suivant sur la liste est Monsieur Marc VINCENT.

Il convient donc ce jour de procéder à l'installation de Monsieur Marc VINCENT en qualité de conseiller municipal, en l'inscrivant au tableau du conseil municipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,

VU le Code électoral et notamment l'article L.270,

VU le tableau du conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant installation du Conseil municipal,

VU le courrier de Monsieur Jacques BOULESTEIX, liste « Carnoux citoyenne, écologiste et solidaire », en date du 20 octobre 2021 portant démission de son mandat de conseiller municipal,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,

CONSIDERANT, par conséquent, que Monsieur Marc VINCENT, candidat suivant de la liste « Carnoux citoyenne, écologiste et solidaire », est désigné pour remplacer Monsieur Jacques BOULESTEIX au conseil municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
EST INVITE A PRENDRE ACTE :**

- DE L'INSTALLATION de Monsieur Marc VINCENT en qualité de conseiller municipal,
- DE LA MODIFICATION du tableau du conseil municipal joint en annexe de la présente note.

NOTE N° 2

ADMINISTRATION GENERALE **COMMISSIONS MUNICIPALES : NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN LIEU ET PLACE D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE**

Le 2 juillet 2020, l'assemblée avait créé deux commissions municipales permanentes composées de 15 membres chacune : commission « finances et affaires économiques » et commission « administration générale ».

Ces commissions respectaient le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée.

Monsieur Marc VINCENT ayant été installé ce jour en qualité de conseiller municipal, en lieu et place de Monsieur Jacques BOULESTEIX, conseiller municipal du groupe « Carnoux citoyenne, écologiste et solidaire » démissionnaire, il convient de remplacer Monsieur Jacques BOULESTEIX par Monsieur Marc VINCENT au sein de la commission « Finances et Affaires Economiques » et « Administration générale ».

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,
VU la délibération n° 9-III du 2 juillet 2020,

VU l'avis de la commission « Administration Générale » et de la commission « Finances »

VU l'installation ce jour de Monsieur Marc VINCENT en qualité de conseiller municipal du groupe « Carnoux citoyenne, écologiste et solidaire » en remplacement de Monsieur Jacques BOULESTEIX, conseiller municipal démissionnaire,

CONSIDERANT qu'il convient de respecter le principe de la représentation proportionnelle au sein de chacune des commissions municipales,

Le Conseil est invité à :

DESIGNER Monsieur Marc VINCENT en lieu et place de Monsieur Jacques BOULESTEIX, conseiller municipal du groupe « Carnoux citoyenne, écologiste et solidaire » au sein de la commission municipale « Finances et Affaires Economiques » ainsi que de la commission « Administration Générale»

PROCEDER à la désignation de ses membres comme suit :

| | Administration générale | Finances |
|--|--|--|
| Liste : « Ensemble pour Carnoux » | Madame Denise SEGARRA Monsieur François CASSANDRI Monsieur Patrick BLANC Madame Michelle NARDELLI Madame Colette GEREUX-BELTRA Madame Danielle LAMBERT Monsieur Pierre PARIAUD Monsieur Frédéric ROUQUET Madame Julie PRESSOIR M. Marc EUGENE M. Guillaume GARCIA Madame Carole DUBUISSON | Monsieur Nicolas BOULAND Monsieur Patrick GERMANN Madame Sandra GRUSSENMEYER Madame Marlène PREVOST Madame Sonja RIBES Madame Annie DESSAUX Monsieur Bernard COLIN Madame Danielle LE GARS Monsieur Serge LUNARDELLI Monsieur Bernard DOMINGUES Monsieur Mathieu HOVANESSIAN Madame Anne-Lise DAMIANO |
| Liste : «Une vraie ambition pour Carnoux » | Madame Corinne MORDENTI Monsieur Jérôme RAFETTO | Madame Corinne MORDENTI Monsieur Jérôme RAFETTO |
| Liste : « Carnoux citoyenne écologique solidaire » | Monsieur Marc VINCENT Madame Cristèle CHEVALIER | Monsieur Marc VINCENT Madame Cristèle CHEVALIER |

RAPPELLE que Monsieur le Maire est président de droit desdites commissions municipales.

NOTE N° 3

ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN LIEU ET PLACE D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics, l'assemblée municipale a constitué le 2 juillet 2020, la commission d'appel d'offres à caractère permanent en vue de la passation de marchés soumis à des procédures formalisées prévues au code susvisé.

Monsieur Jacques BOULESTEIX, Conseiller Municipal démissionnaire avait été élu membre titulaire de la commission d'appel d'offres.

VU le règlement intérieur du Conseil Municipal,

VU la délibération n° 11-III du 2 juillet 2020 portant constitution de la commission d'appel d'offres,

VU le courrier de Monsieur Jacques BOULESTEIX en date du 20 octobre 2021 portant démission de ses fonctions en qualité de conseiller municipal,

CONSIDERANT qu'il convient de respecter le principe de la représentation proportionnelle dans la composition des commissions,

Le Conseil est invité à prendre acte:

- **De l'installation de** Monsieur Marc VINCENT en lieu et place de Monsieur Jacques BOULESTEIX de la liste « Carnoux citoyenne, écologiste et solidaire » au sein de la commission d'Appel d'Offres en tant que membre titulaire ;
- **De la nouvelle composition** de la commission d'appel d'offres comme suit :

Titulaires : Patrick GERMANN, Patrick BLANC, Bernard DOMINGUES, Corinne MORDENTI, Marc VINCENT

Suppléants : Sandra GRUSSENMEYER, Nicolas BOULAND, Sonja RIBES, Jérôme RAFFETTO, Cristele CHEVALIER

NOTE N° 4

ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN LIEU ET PLACE D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L1411-5), l'assemblée municipale a constitué le 10 septembre 2020 une commission de délégation de service public en vue de l'analyse des dossiers de candidature et des offres en matière de DSP.

Monsieur Jacques BOULESTEIX, Conseiller Municipal démissionnaire avait été élu membre titulaire de la commission de délégation de service public.

VU le règlement intérieur du Conseil Municipal,

VU la délibération n° 4-V du 10 septembre 2020 portant constitution de la commission de délégation de service public,

VU le courrier de Monsieur Jacques BOULESTEIX en date du 20 octobre 2021 portant démission de ses fonctions en qualité de conseiller municipal,

CONSIDERANT qu'il convient de respecter le principe de la représentation proportionnelle dans la composition des commissions,

Le Conseil est invité à prendre acte:

- **De l'installation de** Monsieur Marc VINCENT en lieu et place de Monsieur Jacques BOULESTEIX de la liste « Carnoux citoyenne, écologiste et solidaire » au sein de la commission de délégation de service public en tant que membre titulaire ;
- **De la nouvelle composition** de la commission de délégation de service public comme suit :

Titulaires : Patrick GERMANN, Patrick BLANC, Bernard DOMINGUES, Corinne MORDENTI, Marc VINCENT

Suppléants : Sandra GRUSSENMEYER, Nicolas BOULAND, Sonja RIBES, Jérôme RAFFETTO, Cristele CHEVALIER

NOTE N° 5

ADMINISTRATION GENERALE

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - CREATION DE POSTE

La commune doit se doter d'un nouveau directeur général des services (emploi fonctionnel).

La fonction publique territoriale compte des emplois fonctionnels qui représentent des emplois de direction, administratifs ou techniques. Ces emplois fonctionnels sont pourvus par des fonctionnaires détachés.

La candidate retenue détient actuellement le grade d'attaché territorial dans la collectivité qui l'emploie.

Pour permettre son recrutement au 1^{er} décembre prochain, il convient de créer un poste d'attaché territorial.

Il est également nécessaire de créer au tableau des effectifs du personnel le poste de directeur général des services pour que l'attaché territorial recruté puisse y être détacher et en assurer effectivement les fonctions.

Il est donc proposé de créer les postes suivants :

| | | |
|--------------------------------|---|-----------------|
| Attaché territorial | 1 | (ADM/AT n°1) |
| Directeur général des services | 1 | (EFC/DGS n° 1). |

et de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le Conseil,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

VU l'avis de la commission « Administration Générale » en date du 2 novembre 2021,

VU le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré,

Procède au vote,

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

CREE les postes suivants :

| | | |
|--------------------------------|---|-----------------|
| Attaché territorial | 1 | (ADM/AT n°1) |
| Directeur général des services | 1 | (EFC/DGS n° 1). |

NOTE N° 6

FINANCES

RESILIATION DU BAIL RELATIF A LA LOCATION DU LOCAL DE LA POLICE MUNICIPALE DURANT LA PERIODE DE TRAVAUX D'EXTENSION DE L'HOTEL DE VILLE

Il est rappelé à l'assemblée que dans le projet de rénovation urbaine que constitue le réaménagement du Centre-Ville de Carnoux-en-Provence, le local de la Police Municipale a été démoli de manière à permettre l'édification des nouveaux bâtiments.

La commune a donc décidé de louer et d'aménager un local adapté à l'activité du service de la Police Municipale situé sur l'avenue du Mail, Résidence les Genêts, au rez-de-chaussée formant le lot n° 49 du règlement de copropriété.

Ainsi le 23 août 2012, le Conseil Municipal adoptait les termes du bail qui a été renouvelé le 25 juin 2015 pour une période indéterminée avec la faculté d'y mettre fin à tout moment moyennant un préavis d'au moins 1 mois.

Les travaux d'extension de l'Hôtel de ville arrivant à leur terme, il convient de résilier ce bail à compter du 31 décembre 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à résilier ce bail.

LE CONSEIL,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

VU l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 2 novembre 2021

Après en avoir délibéré,

Il est procédé au vote

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la résiliation du bail relatif à la location d'un local lot n° 49 de la Résidence "Les Genets" avenue du Mail, pour l'hébergement temporaire des services de Police Municipale durant les travaux d'extension de l'Hôtel de Ville.

NOTE N° 7

FINANCES DEMANDE DE SUBVENTION DE L ETAT SOCLE NUMERIQUE POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE FREDERIC MISTRAL

La collectivité s'est engagée voilà plusieurs années déjà dans une démarche visant à équiper les écoles publiques d'outils informatiques.

Cette action s'est notamment traduite par la création d'une classe informatique, l'installation d'un serveur, la dotation d'un vidéoprojecteur interactif et d'un ordinateur portable pour chaque classe, la mise à disposition de l'école maternelle de robots de sol (type blue-bot)

Chaque année, la commune poursuit ses efforts en faveur de l'éducation numérique au groupe scolaire Frédéric Mistral en renouvelant les équipements.

Le ministère de l'éducation et de la jeunesse a lancé un appel à projets qui vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 & 3) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base, dont un référentiel a été discuté avec les représentants des associations représentatives des collectivités lors des États généraux du numérique pour l'Éducation.

Le dépôt des projets devait s'opérer, en ligne à partir d'une application dédiée, entre le 14 janvier et le 31 mars 2021.

Le projet de la commune dont le coût global s'élève à 63 000 € a été retenu. Le montant de la subvention allouée est de 42 500 €.

La phase de conventionnement peut être maintenant initiée.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le maire à procéder à la signature de la convention de financement dont le contenu est annexé à la présente note.

LE CONSEIL,

L'exposé de Monsieur le maire entendu,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 2 novembre 2021,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote

POUR : **CONTRE :** **ABSTENTION :**

AUTORISE Monsieur le maire à procéder à la signature avec Monsieur le recteur de la Région académique la convention de financement pour un socle numérique

